



COMMUNE DE TASSIN LA DEMI-LUNE

DIRECTION DU POLE RESSOURCES

Service des affaires juridiques et financières

**DECISION DU MAIRE N° DC – 2024 - 42
ATTRIBUTION DE MARCHE PUBLIC**

Le Maire de Tassin La Demi-Lune,

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N°2023-17 en date du 5 avril 2023 portant visa préfectoral du 12 avril 2023 par laquelle le Conseil Municipal a donné au Maire, pour la durée du mandat, délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, sans limite de seuil européen ;

Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature 2020-150 à Monsieur Pierre BERGERET 2ème adjoint ;

Vu les dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1.1° du Code de la commande publique ;

Vu les crédits inscrits et votés au budget de l'exercice en cours ;

Considérant le besoin pour la Ville de Tassin La Demi-Lune de passer un marché pour Végétalisation de l'allée principale et secondaire du nouveau cimetière de Tassin La Demi-Lune;

Considérant l'estimation du besoin inférieur au seuil de procédure formalisée ;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié le 09 février 2024 au BOAMP ;

Considérant les critères de jugement des offres annoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence et le règlement de la consultation ainsi que leurs pondérations respectives ;

Considérant que la consultation n'est pas allotie au regard de l'homogénéité des prestations à réaliser ;

Considérant les trois plis reçus dans les délais impartis (date et heure limites de réception des offres fixées au 01^{er} mars 2024 à 12h) ;

Considérant l'analyse des offres effectuée et le classement en découlant ;

DÉCIDE :

Que le marché n°24-008 relatif à la Végétalisation de l'allée principale et secondaire du nouveau cimetière de Tassin La Demi-Lune est attribué comme suit :

Article 1 :

La Végétalisation de l'allée principale et secondaire du nouveau cimetière de Tassin La Demi-Lune est attribuée à la société GREEN STYLE domiciliée 19 Chemin de la Lône PIERRE BENITE (69310) pour 249 927 € HT.

Article 2 :

Le marché est établi pour une durée d'exécution des travaux de deux mois comprenant la phase de préparation de chantier et les opérations de réception.
L'exécution du marché débute à compter de la date fixée par ordre de service.

Article 3 :

La présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations et des décisions de la Commune,
- publiée sur le site internet de la Collectivité,
- amplifiée à Monsieur le Préfet du Rhône,

Certifie exécutoire par :

- La transmission en préfecture le **02 MAI 2024**
- La publication sur le site internet de la Collectivité le **02 MAI 2024**

Tassin la Demi-Lune, le **02 MAI 2024**

Par délégation,
Pierre BERGERET,
Adjoint au Maire chargé de la Commande publique

